

Public visé
Directeurs, Cadres,
Chefs d'Entreprise,
Responsables de Service

Prérequis

Etre amené à conduire l'Entretien
Professionnel obligatoire

Durée

2 jours soit 14h00

Horaires

A Définir

Moyens pédagogiques

Approche théorique
Cas pratiques
Mise en situation
Remis du support

Moyens matériels

Vidéoprojecteur - Paperboard

Encadrement pédagogique

Pratique managériale de 18 ans
au sein d'un grand groupe.
Formée à différentes techniques.

Lieu de la formation

Au sein de l'entreprise

**Formation accessible aux personnes
en situation de handicap**

Tarif 1990 € HT / Personne

Intra : Entre 3 et 5 participants
Tarif sur demande

Délai d'accès

3 à 6 semaines

CARRUS Conseil

www.carrus-conseil.fr
Nancy - Saint Dié des Vosges
Siret 817 708 795 00015
N° Activité de formation : 41 54 03448 54

Nous contacter

Votre correspondante

Mme Annie CHARRETTE
☎ 06 25 92 36 17
✉ : ac@carrus-conseil.fr

« Mettre en place et Réussir L'Entretien Professionnel Obligatoire »

Objectifs

Instauré par la loi du 5 mars 2014, réformant la formation professionnelle continue, **l'entretien professionnel** est obligatoire tous les 2 ans, dans toutes les entreprises et pour tous les salariés.

La formation proposée vous permettra de :

- Connaître le cadre légal
- Appréhender les enjeux de l'entretien professionnel
- Maîtriser les étapes de l'entretien et la posture à adopter
- Se doter de grilles adaptées et d'outils
- Faire de l'entretien une opportunité
- S'entraîner à la conduite d'entretien

Contenu de la formation

Cadre légal :

- Loi du 5 mars 2014 et l'art. L6315-1 du code du travail et révision 2018
- Les obligations de l'employeur et les risques de sanction
- Différence Entretien professionnel /Entretien d'évaluation annuel
- Quels enjeux

Le contexte

- A quoi sert l'entretien professionnel
- Les acteurs et leurs rôles
- Quelles sont les conditions de réussite

L'entretien professionnel

- Les caractéristiques
- Les étapes clés
- Les supports
- Le suivi

La communication en amont

- Quelle mise en place pour une meilleure adhésion

Les dispositifs à connaître de la formation professionnelle

- Compte Personnel de formation (CPF)
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

Suivi et Évaluation

- Appui diaporama et fiches pratiques
- Signature d'une feuille de présence par ½ journée =>participants et formateur
- Chaque participant est invité lors de la dernière séance, à procéder à une évaluation de la formation (programme, méthode, qualité de l'intervenante etc...)
- Modalité d'évaluation : qcm
- Une attestation de présence mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les acquis de la formation sera remise à chaque participant.

Intervenante / Annie CHARRETTE

Consultante – Formatrice. Experte en management opérationnel et stratégie.

Après une carrière de manager dans l'industrie pharmaceutique, je mets aujourd'hui mes compétences au service des entreprises et associations.